



SYNDICAT DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	14
Nombre de votants :	14
Nombre de pouvoirs :	0

L'an deux mille quatorze et le 20 novembre à 15H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 13 novembre 2014, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Madame Jeanine VIVIER, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Jean BILOTTA, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Philippe JENTY, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, André LAURENT, Daniel ESCURAT, Bernard MIEL, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

OBJET : N° 2014/11/08 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYTTOM 19 A L'ASSOCIATION ARCIVADE

RAPPORTEUR : Monsieur Michel PLAZANET

Par délibération du 26 juin 2013, le comité syndical du SYTTOM 19 a décidé de l'adhésion à l'association ARCIVADE (Association de Réflexion sur une Coopération Interdépartementale pour la VALorisation des DEchets).

Les statuts de l'association prévoient que le SYTTOM 19 y soit représenté par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Compte tenu du renouvellement du comité syndical je vous propose de renouveler la représentation du SYTTOM 19 comme suit :

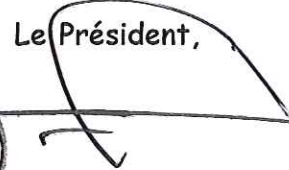
- Délégués titulaires :
Le Président, le 1^{er} Vice-Président et le 1^{er} secrétaire du SYTTOM 19 ;
- Délégués suppléants
Le 2^{ème} Vice-Président, le 3^{ème} Vice-Président et le 2^{ème} secrétaire du SYTTOM 19.



Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2014/06/19 prise en Comité Syndical le 26 juin 2014.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 20 novembre 2014

Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 25/11/2014 et publication ou notification du 25/11/2014.....

